



Le guide du stagiaire

Prépro 2 en licence Information- Communication

+ Responsables pédagogiques



Aymeric Pichevin,
prepro2

aymeric.pichevin@univ-paris8.fr

- Suivi des étudiant.e.s en amont des stages
- Permanences ou rendez-vous
- Validation des missions du stage sur l'ENT
- Réunions d'information
- Soutien à l'étudiant.e et médiation avec l'employeur en cas de difficultés dans son stage

Juliette Lepercq,
Prepro1

juliette.lepercq@univ-paris8.fr

+ Les enseignant.e.s référent.e.s



- Le nom et le mail de l'enseignant.e référent.e sont indiqués sur les conventions de stage.
- Du début du stage à la soutenance, il.elle est l'**interlocuteur.trice universitaire principal.e** des étudiant.e.s, qui doivent prendre contact avec elles.eux immédiatement.
- Suivi du mémoire à la demande des étudiant.e.s.
- Au bout d'un mois de stage, les étudiant.e.s envoient aux enseignant.e.s référent.e.s les fiches A et B (**bilans d'étapes stagiaire et employeur**), bases pour un **entretien téléphonique de l'enseignant.e référent.e avec l'employeur**.
- A la fin du stage, les étudiants envoient aux enseignant.e.s référent.e.s les fiches C et D (**bilans finaux du stagiaire et de l'employeur**) et le **mémoire**.

+ Le cadre de l'insertion professionnelle



- **De multiples formats:**
 - contrat de travail (CDD, CDI, cachet, etc) : le contrat est fourni par l'employeur
 - service civique, volontariat : la convention est fournie par l'employeur
 - stage : la convention est à remplir dans l'Espace numérique de travail (ENT) de Paris 8
- **Lieu** : entreprise, association, institution, ONG, etc. En France ou à l'international
- **Indemnité légale** : Chaque expérience en France doit faire l'objet d'une gratification. Minimum légal 2021 : 600,60 € mensuels (3,90€ de l'heure). Elle est calculée sur le nombre d'heures de présence effective du stagiaire. Dans le cas d'un stage à l'étranger, c'est la législation locale qui s'applique.
- **Durée** : Un stage ne peut pas dépasser 6 mois par année d'enseignement. Si votre stage a une durée de moins de 6 mois, vous pouvez le prolonger en cours de stage(l'université doit établir un avenant à votre convention)
- **Dates** : entre le 1^{er} septembre et le 30 septembre de l'année suivante
- **Attention** : en aucun cas votre stage ne doit vous empêcher d'assister aux cours.

+ Une expérience de pré-professionnalisation obligatoire

- Stage de 3 mois minimum (400h effectives)
- A réaliser en troisième année, au semestre 6. Ce semestre ne comporte en effet aucun cours.
- Soutenance orale : (3 sessions dans l'année en février, juin et septembre)
- Fiches A,B,C, D (plus de « rapport intermédiaire »)
- Mémoire de 15-20 pages environ hors annexes
- Evaluation : 20 ECTS



+ Une expérience de pré-professionnalisation obligatoire

Si vous n'avez pas réussi à trouver un stage de prépro 1 en L1 ou L2, il est possible de valider la prépro 1 et la prépro 2 en L3 aux conditions suivantes :

- Stage de 5 mois minimum (700h effectives)
- 2 conventions distinctes à créer sur la plateforme numérique
- 2 validations à obtenir: l'une pour la prépro 1, l'autre pour la prépro 2, en envoyant un mail conjoint à Mme Lepercq et M. Pichevin spécifiant les 2 missions distinctes
- Toute la procédure reste la même que pour les stages séparés: fiches ABCD, enseignant référent, rapport de stage et mémoire, etc.

+ La procédure

- Vous cherchez un stage ou un emploi dans le secteur de l'information et de la communication (pas de stages administratifs ou de vente!)
- Vous remplissez la convention (dans l'ENT) avec votre futur employeur
- une fois visée par le secrétariat, le/la responsable pédagogique valide (ou non)
- Après signature par la direction de l'UFR, vous envoyez la convention à l'entreprise
- La seule convention de stage valable est celle que le secrétariat envoie à l'entreprise : n'ayez recours à aucun autre document
- ***Délai à prévoir : une semaine minimum***
- ***Aucun stage ne peut commencer sans convention***

+ Les critères pédagogiques

- Le stage doit être effectué dans les locaux de la structure d'accueil : les stages majoritairement en télétravail ne sont plus acceptés, sauf contraintes sanitaires.
- La structure d'accueil doit avoir au minimum un salarié
- **Les missions du stage** doivent être majoritairement centrées sur des activités de communication, au sein du triptyque média — culture — communication ; elles supposent un **travail sur les supports (rédaction, fabrication, etc.) et une création de contenus**. Mots clés : stratégie — promotion — production de contenus — création de support. Sont acceptés également les **stages de médiation culturelle et scientifique, ainsi que les stages en production cinématographique et audiovisuelle**.
- **Sont à éviter** : l'événementiel purement organisationnel ; le team building ; la vente ; l'hôtessariat, l'accueil, le secrétariat...



+ Les bons réflexes

- **A la fin du stage**, mais aussi en cas de rupture de stage avant la date prévue : l'employeur doit remettre une attestation de stage avec la durée et la gratification obtenues.
- En cas de **prolongation (dans la limite de 6 mois par année d'enseignement)**, un avenant à la convention/contrat doit être validé par le responsable pédagogique et signé par l'entreprise, l'université et vous.
- **En cas de maladie, d'absence, rupture de convention ou conflit**, contactez votre enseignant référent et le responsable pédagogique pour en rendre compte rapidement.
- Si vous constatez une **situation d'abus (proportion illégale de stagiaires, absence de tuteur professionnel, indemnité non perçue, durée maximale de travail, tâches inadaptées confiées au stagiaire, etc)**, contactez l'employeur, l'enseignant référent, le responsable pédagogique. Si aucune solution n'est trouvée, le service juridique de l'Université peut être saisi (puis l'Inspection du Travail et le Tribunal d'instance). En cas de non-respect des règles d'encadrement des stages, l'employeur encourt une amende administrative de 2000 à 4000euros.
- Vous avez droit à certains **droits et avantages** des autres salariés.e.s de la structure qui vous accueille : les tickets restaurants ou l'accès au restaurant d'entreprise s'il(s) existe(nt); la prise en charge de 50 % des frais de transport en commun ; congés en cas de grossesse. A NOTER : les avantages perçus par le.la stagiaire ne sont pas compris dans la gratification mensuelle.

+ Soutenances des mémoires

- Trois sessions : juin, septembre, début d'année (fin janvier / début février)
 - Les dates exactes sont définies quelques semaines avant la session. Les sessions de janvier et septembre sont réservées à des cas particuliers.
 - Les étudiants peuvent soutenir dès qu'ils ont effectué les deux tiers de leur stage, donc au bout de 2 mois puisque la durée réglementaire est de 3 mois, même s'ils ont signé pour plus longtemps.
 - Les enseignants référents décident, en accord avec l'étudiant, s'il est prêt à soutenir.
- Support visuel
 - Remise du mémoire : par mail et/ou en version papier, directement à l'enseignant référent, selon sa demande.
- 20 minutes d'exposé max + 10 minutes de questions
 - Objectif : faire ressortir les enjeux principaux de son expérience.

+ L'évaluation de la période d'insertion professionnelle



- **La note globale sur 20** évalue les bilans (fiches A, B, C, D), le mémoire ou rapport, l'éventuelle soutenance et le travail fourni en entreprise.
- **La méthodologie du mémoire** se trouve dans l'espace « Insertion professionnelle » de *Moodle*
- **Critères d'évaluation des écrits :**
 - Analyse de l'entreprise et de son secteur d'activité ; bilan des apports du stage; les facettes des métiers de l'information-communication découvertes
 - L'étudiant doit relier son activité (ou une partie de son activité) à une problématique théorique ou pratique que partage l'entreprise d'accueil.

+ Outils : plateforme Moodle

- Connectez vous sur votre compte moodle dans la rubrique accueil
- Entrez vos identifiants (attention il faut vous reconnecter à chaque session)

- Cliquez sur l'onglet Prepro 1 et 2

UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES-SAINT-DENIS

Accueil

Tableau de bord

Calendrier

Fichiers personnels

Mes cours

PREPRO 1 et 2

CHAMPCREA

Tutos Moodle

Tableau de bord

Tous les cours

Calendrier

Information

La plateforme Moodle de l'Université Paris 8 s'est refait une beauté !

Si vous **cherchez les cours dans lesquels vous êtes inscrit(e)**, vous pourrez les retrouver facilement depuis la **barre horizontale en haut de chaque page** sur Moodle.

Cliquez sur "**Mes cours**" et retrouvez la liste des cours dans lesquels vous êtes inscrit(e).

Si vous voulez naviguer dans les différentes rubriques de Moodle, cliquez sur "Cours" et cliquez sur "**Tous les cours**" ou sur "**Recherche de cours**" pour chercher un cours à partir de son nom.

Nous vous invitons à consulter les **Tutos Moodle** pour prendre en main la plateforme et prendre en main cours simplement.

Bienvenue sur la plateforme pédagogique de l'Université Paris 8.

Moodle Paris 8

Demande de création de cours

Exclusivement réservé aux enseignants.









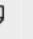

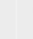


Enseignant(e)s : demandez la création d'un nouveau cours.

Étudiant(e)s : Seuls les étudiants doctorants peuvent demander la création d'un cours.

Demander la création d'un cours

+ Outils : plateforme Moodle






Vous pouvez télécharger le guide du stagiaire, les fiches A,B, C et D et la méthodologie du mémoire.

 PREPRO 1 et 2
 Participants
 Badges
 Compétences
 Notes
 Accueil
 Tableau de bord
 Calendrier
 Fichiers personnels
 Banque de contenus
 Mes cours
 PREPRO 1 et 2
 CHAMPCREA

Tout ce qu'il faut savoir sur les périodes d'insertion professionnelle en Licence

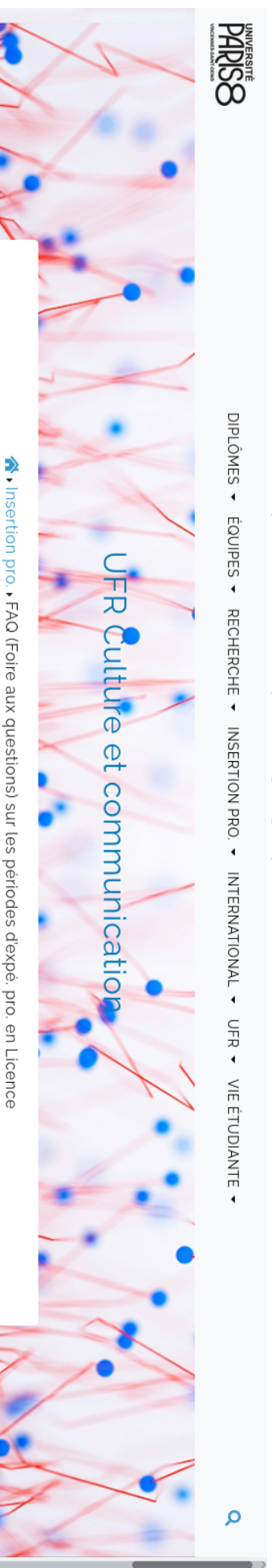
Dans le cursus normal de licence « Information et communication » à Paris 8, les étudiants doivent effectuer deux périodes d'insertion professionnelle : la "prépro1" et la "prépro2", dont les notes comptent toutes deux pour le semestre 6. Pour les étudiants arrivés par équivalence en L2 ou en L3, il peut y avoir aussi un ou plusieurs stages à effectuer; il convient à chacun de regarder son attestation de validation des acquis pour s'en assurer. Les étudiants qui ont un contrat de travail ou un service civique, dans le domaine de la culture des médias et de la communication peuvent valider leur activité professionnelle sans faire de stage (voir avec le secrétariat). Nous rappelons que le stage ne peut en aucun cas commencer sans l'établissement de la convention de stage.

Vous trouverez dans le document *Guide des stages* ci-dessous tous les détails nécessaires.

-  Annonces
-  Convention de stage en anglais
-  Quelle mission pour mon stage?
-  Guide des Stagiaires
-  Soutenances et mémoires

+ Outils : Le site Internet de l'UFR

Consultez le site [https://ufr-culture-communication.univ-paris8.fr/Rubrique insertion pro, FAQ avant toute question aux responsables pédagogiques !](https://ufr-culture-communication.univ-paris8.fr/Rubrique_insertion_pro)



The screenshot shows the top navigation bar of the UFR Culture et communication website. The header includes the Université Paris 8 logo and a search icon. The main navigation menu consists of the following items: DIPLOMES, EQUIPES, RECHERCHE, INSERTION PRO., INTERNATIONAL, UFR, and VIE ETUDIANTE. Below the menu, the text 'UFR Culture et communication' is displayed over a background image of red and blue abstract lines. A breadcrumb trail is visible: Accueil > Insertion pro. > FAQ (Foire aux questions) sur les périodes d'expé. pro. en Licence.

FAQ (Foire aux questions) sur les périodes d'expé. pro. en Licence

- Quel type de mission peut être accepté ?
- Puis-je valider ma Prepro1 et Prepro2 au cours du même stage ?
- Puis-je effectuer mon stage en télétravail ?
- J'ai trouvé le stage de ma vie mais il est non rémunéré. Pouvez-vous faire une exception ?
- Quelles sont les modalités pour un stage à l'étranger ?
- Je suis en L2, est-ce que je peux faire mon stage en L3 ?
- Je suis en L3 et j'ai déjà effectué ma prépro 1 l'an dernier. La note apparaîtra-t-elle sur mon relevé de notes



+ Autres ressources

- Pour toute démarche administrative : -
 - Si vous êtes en spécialisation MM et MCS : Laetitia Leplat
laetitia.leplat@univ-paris8.fr
 - Si vous êtes en spécialisation CEI, Numérique ou L2 direct :
 - Alison Frézal alison.frezal@univ-paris8.fr
 - Si vous êtes en spécialisation CA ou L3 direct :
Ibtissam Mahzoum ibtissam.mahzoum@univ-paris8.fr
- SCUIO-IP (service commun universitaire d'information d'orientation et d'insertion professionnelle): ateliers et conseils autour de la recherche de stage.
Salle A 347
- Reso8 fournit beaucoup d'offres de stage : allez les consulter régulièrement.



+ Les sites internet dédiés à la recherche de stage

www.stillincontact.com ; www.profilculture.com ;
www.placeojeunes.com ;
<http://www.campus-emploi.com/> ; www.letudiant.fr ;
www.monster.fr ; <https://www.regionsjob.com> ;
<https://fr.indeed.com> ;
<https://www.welcometothejungle.com/fr> ;
<https://fr.linkedin.com/jobs/stage-communication-emplois>
; <https://www.studyrama-emploi.com> ;
<https://www.iquesta.com/> ; <https://www.keljob.com/>

